



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 2016-18

AVIS est donné que lors de sa séance ordinaire tenue le 5 mai 2016, le conseil de ville de Val-d'Or a adopté le règlement 2016-18, amendant le règlement 2016-16 décrétant une dépense de 7 661 200 \$ et un emprunt de 7 661 200 \$ afin de réaliser des travaux relatifs à la réfection ou la construction de services municipaux et d'infrastructures, et divers travaux connexes, dans le but d'établir la part de la compensation applicable à la partie des travaux relative à l'assainissement des eaux usées dans le secteur Val-Senneville.

QUE ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 3 juin 2016.

Il peut être pris communication de ce règlement au Service du greffe à l'hôtel de ville, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Ce règlement entrera en force et en vigueur le jour de la publication du présent avis, conformément à la loi.

DONNÉ à Val-d'Or, le 30 mai 2018.

M^e ANNIE LAFOND, notaire
Greffière